

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 13 mai à dix neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François, Maire.

Date de convocation : Lundi 9 mai 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames AUBERT Brigitte, BONNOT Florence, BRUN Nadine, CARDAILLAC Béatrice, HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, FAURE François, FRIZE Pierrick, , MAINFROY Patrice.

Excusés : AUBERT Annie, BERUT Michelle, GAGNE Bruno, TARDY Rémy

Procuration : AUBERT Annie à AUBERT Brigitte – BERUT Michelle à MAINFROY Patrice – GAGNE Bruno à BAUDY David – TARDY Rémy à CARDAILLAC Béatrice

Délib 2022-23 :

OBJET : DM1 AFFECTATION DU RESULTAT-REGULARISATION

La Préfecture, à la transmission du budget 2022, rappelle l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales qui précise que « le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser »

Or le résultat cumulé au compte administratif 2021, en section d'investissement, s'élève à 301 641.16 €, alors que le solde des restes à réaliser au budget 2022 est de 392 358.42 €,

Il est donc nécessaire d'affecter à l'article 1068, en section d'investissement, la différence entre 392 358.42 € et 301 641.16 €, soit 90 717.26 €, prélevé sur le résultat cumulé de fonctionnement au compte administratif 2021 qui s'élève en totalité à 668 744.60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve les mouvements suivants :

Affectation au 1068 en recette d'investissement de 90 717.26 €, pris sur l'excédent de fonctionnement reporté, soit au 002.

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-24

OBJET : DM 2

A la demande de la Préfecture qui, à la transmission du budget 2022, a observé un déséquilibre au niveau des écritures d'ordre, M. le Maire propose les régularisations suivantes des mouvements d'ordre,

SECTION INVESTISSEMENT

ARTICLES	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
041/2315	Opération d'ordre		7 860.00 €
040/2315	Opération d'ordre		-7 860.00 €
041/2313	Opération d'ordre	7 860.00 €	
040/2313	Opération d'ordre	-7 860.00 €	
TOTAUX		0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les écritures prévues dans le tableau ci-dessus.

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-25

OBJET : Complément délibération n° 2021-57 : Achat de deux parcelles en vue de la rénovation du réservoir d'eau potable. Rajout : protection de la Croix

Suite à la demande de l'ancien propriétaire du terrain sur lequel une Croix a été érigée sur la parcelle AM 225 par la population de l'époque, ceci pour marquer la fin de la 2ème guerre mondiale, la Commune demande à ce que cette croix soit protégée et qu'elle soit intégrée dans le patrimoine communal.

L'entretien de cet édifice sera à la charge de la commune.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Approuve la décision de protéger la Croix érigée sur la parcelle AM 225

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Nettoyage de printemps

L'opération nettoyage de printemps est prévue demain samedi 14 mai 2022, en collaboration avec la Bibliothèque et le Conseil Municipal Junior. Les associations du village sont conviées. Le sou des écoles ne viendra pas. Une collation est prévue à midi. Merci à Hervé Drogue pour la préparation du repas.

Marchés de la Valloire

La commune participe cette année au « Marchés de la Valloire », organisés les vendredis soir de mai à septembre. Le 1^{er} est prévu le 20 mai avec une douzaine de commerçants et une animation avec orgue de barbarie. La rue commandeur et l'Echotel seront fermées à la circulation pour permettre l'installation des commerçants dans ces rues.

Spectacle Urbis et Orbis :

Spectacle pour les enfants des communes de la CCPDA prévu sous la halle, est reporté à la semaine du 19 au 25 juin 2022 pour cause Covid.

Le Forum des Associations :

Il est prévu le 3 septembre à Lapeyrouse. Michelle, Morgane et Béatrice s'en chargent. Le 1^{er} rdv est prévu le 18 mai. Proposer le repas abandonné l'année dernière .

Prévention routière :

Béatrice se charge de les contacter et voir les actions proposées pour les écoliers à la prochaine rentrée avant d'octroyer une subvention.

Quelque part :

Spectacle de rue prévu le 7 août 2022, 1^{ère} réunion le 24 mai 2022.

Broyeur végétal :

Achat d'un broyeur (2900 €) pour les services municipaux et aussi proposé aux usagers gratuitement. Une démonstration au public est prévue le samedi 21 mai. Le prêt se fait sur 48 h maxi , un chèque de caution de 1000 € et une responsabilité civile sont exigés. Possibilité de livraison.

Fin de la séance à 21 h 45

A Lens-Lestang, le 18 mai 2022

François FAURE, maire

